

APPENDICE A

MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La liste et la description suivantes des programmes et services offerts par 180 organismes fédéraux, dont les ministères, les agences, les conseils et les sociétés d'État, a été tirée de *Répertoire des programmes et services fédéraux, 1987*. Cette huitième édition du répertoire a été mise à jour au 15 novembre 1986.

Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent

Siège social
Place de Ville, tour A
320, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1R 5A3

Bureaux régionaux: Cornwall, St. Catharines et Montréal (Saint-Lambert).

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 598-4614.

L'Administration a été constituée dans le but de construire, exploiter et entretenir, soit entièrement au Canada, soit conjointement avec des travaux entrepris par une autorité compétente aux États-Unis, une voie navigable en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié. Elle est aussi chargée de construire, exploiter et entretenir, seule ou de concert avec une autorité compétente des États-Unis, les ponts reliant le Canada aux États-Unis; d'acquérir des actions ou des biens de compagnies de pont; d'exploiter et de gérer des points.

Ministre responsable:
ministre des Transports

Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada

Siège social
Tour B, 15^e étage
355, chemin River
Vanier (Ontario)
K1A 0E4

Bureaux régionaux: Yellowknife, Calgary et Halifax.

Renseignements: Ottawa-Hull (613) 993-3760.

Ressources énergétiques et minérales dans les terres du Canada: l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) est le résultat de la fusion de l'ancienne Direction de l'administration des ressources d'Énergie, Mines et Ressources Canada et d'éléments de la Direction des ressources non renouvelables du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'APGTC est le principal organisme fédéral de réglementation responsable des activités liées à l'exploration et à la production de ressources énergétiques et minérales dans les régions pionnières des terres du Canada. L'APGTC est responsable de l'administration de la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz* et de la *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada*. Cette dernière sera remplacée par la *Loi sur les ressources du Canada en hydrocarbures*, soumise au Parlement l'automne dernier.

Office Canada - Terre-Neuve des hydrocarbures côtiers: en vertu de l'*Accord Atlantique* signé en 1985, l'Office est dorénavant responsable de l'administration des activités pétrolières et gazières au large des côtes de Terre-Neuve. Toutefois, l'APGTC demeure responsable de la réglementation pour toutes les régions pionnières des terres du Canada qui représentent une superficie de 6.4 millions de kilomètres carrés dans l'Arctique et au large des côtes est et ouest, et de 3.8 millions de kilomètres carrés dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Renseignements: St. John's (709) 778-1400.

Ministres responsables:
ministre de l'Énergie, des Mines et des
Ressources et ministre des Affaires
indiennes et du Nord canadien